

Ce texte a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs

1. Accès au site Internet

L'utilisation des ressources informatiques et l'usage des services Internet pour accéder à la bourse d'emploi des métiers de la téléphonie sociale et sanitaire sont destinés à l'activité professionnelle des utilisateurs.

2. Règles d'utilisation et de sécurité

L'utilisation de ces ressources doit être rationnelle et loyale afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

Tout utilisateur :

- Ne doit pas utiliser ou essayer d'utiliser des comptes autres que le sien ou masquer son identité
- Ne doit pas tenter de lire, modifier, copier ou détruire, toutes informations, même si l'accès est techniquement possible.
- Doit faire preuve de la plus grande correction
- Doit s'imposer le respect des lois et notamment celles relatives aux publications à caractère injurieux, raciste, pornographique, diffamatoire

3. Application

La présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs de la bourse d'emploi des métiers de la téléphonie sociale et sanitaire.